

SBN LSPN LSPN

## SCHWEIZERISCHER BUND FÜR NATURSCHUTZ LIGUE SUISSE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE LEGA SVIZZERA PER LA PROTEZIONE DELLA NATURA



groupe de travail rives Lac de Neuchâtel

Information: M. Antoniazza Vieux-Port Ø 024 311816 1462 Yvonand

Gestien, Information

## PLAN DE PROTECTION DES RIVES DU LAC DE NEUCHATEL:

## PRINCIPES ET OBJECTIFS DE L'INFORMATION.

Pour réaliser une conservation à long terme des milieux naturels de la rive SE du lac de Neuchâtel, il est indispensable d'informer régulièrement les autorités, les habitants de la région, les utilisateurs et les visiteurs du lac et de ses rives des raisons, des objectifs et des moyens mis en place pour la protection des milieux naturels.

L'information doit jouer un rôle de trait-d'union permanent entre les responsables de la gestion des milieux naturels et la population riveraine. Elle constitue de ce fait un des piliers d'une politique de protection à long terme de la Grande-Cariçaie.

Les responsables de l'information devront progressivement nouer un dialogue régulier avec les personnes, associations et institutions privées et publiques intéressées au lac et à ses rives. Ils pourront le faire par exemple par l'intermédiaire d'un bulletin d'information ou de rencontres individuelles ou communes à plusieurs associations.

Leur rôle sera de faire comprendre la valeur naturelle de ces rives, leur fragilité particulière, leurs problèmes et de renseigner régulièrement sur les moyens mis en oeuvre pour leur conservation.

Ils devront particulièrement mettre en évidence l'importance unique de milieux naturels intacts, et faire admettre le principe de soustraire certains secteurs riverains à toute pression humaine. Le principe que la nature a droit à l'existence pour elle-même, sans avoir à justifier son utilité pour l'homme, nous paraît être une notion fondamentale.

On doit néanmoins permettre à chacun d'avoir en certains lieux un contact personnel avec les milieux naturels; leur beauté et leur particularité sont en effet susceptibles de convaincre le visiteur du caractère unique et précieux de ce patrimoine. On renforcera ainsi la volonté commune de le conserver. La création de "fenêtres" ouvertes sur ces milieux devrait permettre d'atteindre cet objectif. Il s'agira d'aménager pour le public quelques sentiers-nature et postes d'observation dans quelques secteurs restreints des rives, en veillant toutefois à ce qu'ils soient représentatifs de la valeur naturelle de l'ensemble. Placés à l'intérieur ou à proximité de milieux naturels, ils devront être aménagés de telle manière qu'ils ne portent qu'un préjudice minimal à la végétation et à la faune environnantes.

En collaboration avec les responsables de la gestion et de la surveillance, ils devront également établir quelques règles de comportement afin d'obtenir des personnes et associations présentes sur les rives une attitude propre à faciliter la conservation des milieux naturels. En retour, les responsables de l'information veilleront à faire part aux responsables de la gestion des voeux et critiques de ces différents groupements.

L'idéal serait en effet qu'avec le temps la volonté de conservation et de protection de ces milieux ne soit pas le fait unique de quelques responsables, mais de la majorité de la population concernée. Vu la longueur des rives naturelles, une meilleure auto-discipline des visiteurs sera plus efficace qu'une surveillance accrue. Seuls des règlements compris et acceptés par la majorité des utilisateurs seront efficaces.

Dans cet esprit, on veillera à rallier un maximum de collaborateurs pour la conservation de ces rives. A titre d'exemples,il serait particulièrement souhaitable que les agriculteurs de la région participent à l'entretien, que les chasseurs ou les pêcheurs contribuent concrètement à sauvegarder certains milieux, ou que les campeurs maintiennent eux-mêmes la propreté des rives.

L'information peut aussi participer à la récolte de nouveaux fonds en faveur de la protection des rives et renforcer auprès du public l'image des associations et institutions participant à leur conservation. Elle devra éviter toutefois d'utiliser ces rives comme plate-forme publicitaire ou comme prétexte à récolter des fonds.

L'information sur les rives du lac de Neuchâtel aura un caractère essentiellement régional et veillera à ne pas drainer vers ces rives des visiteurs supplémentaires en grand nombre. Elle cherchera à promouvoir un tourisme artisanal compatible avec le respect de la nature et de la vocation rurale de la région. L'information ne se limitera pas exclusivement à présenter les milieux naturels riverains, mais pourra également déborder sur les milieux importants de l'arrière-pays et sur les particularités du paysage, de l'histoire et de la vie économique et culturelle de la région.

L'information dépassera le cadre régional(niveau national ou international) que si cette attitude contribue à favoriser la conservation des rives ou à renforcer la volonté de les conserver. Elle pourrait également avoir un caractère plus général si l'exemple de la Grande-Cariçaie pouvait servir de modèle(intégration régionale ou gestion) à d'autre réalisations similaires.

Tâche permanente, l'information devra s'alimenter régulièrement de nouveaux documents et recherches utilisables à cette fin. Elle contribuera donc ou favorisera les travaux de vulgarisation(connaissance et présentation de la végétation, de la faune et des particularités régionales).

Afin de s'adapter à l'évolution de la situation sur les rives, les responsables de l'information réaliseront tout les deux ou trois ans un programme d'information faisant le point des réalisations et déterminant les objectifs futurs.

Le programme d'information 80 avait deux objectifs principaux, faire connaître les rives au niveau national et récolter des fonds pour leur gestion future d'une part(campagne PNH 80) et d'autre part aller à le rencontre des habitants de la région, afin de leur expliquer nos intentions, connaître leur point de vue et éviter ainsi autant que possible une protection imposée de l'extérieur.

Le programme d'information pour 81-82(83) visera essentiellement à réaliser les infrastructures nécessaires à l'information des visiteurs, à établir et faire respecter un code de comportement à l'égard des milieux naturels et à renforcer notre dialogue avec les habitants de la région.